



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 42982

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interpelle M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les inquiétudes des travailleurs sociaux suite au projet de loi concernant la prévoyance de la délinquance. Ce projet stipule que tout professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles, est tenu d'informer le maire de la commune de résidence ou la personne par lui désignée aux fins de la substituer (...). Les personnels visés au premier alinéa doivent se communiquer réciproquement ainsi qu'au maire (...) tous renseignements et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Ce projet renforce les pouvoirs de police administrative du maire en complémentarité avec ceux du préfet représentant de l'État. C'est une remise en cause des fondements de la déontologie des travailleurs sociaux, fondée sur le respect du secret professionnel et de la confidentialité. Une telle mesure pourrait anéantir la confiance instaurée entre usagers et professionnels. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour sauvegarder la confiance indispensable permettant aux travailleurs sociaux d'exercer leur mission dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

Le projet de loi, toujours en examen au niveau interministériel, vise en l'espèce à appréhender des situations humaines difficiles, en permettant une meilleure coordination entre les partenaires locaux de la prévention. Si le partage d'informations doit, en fonction des circonstances locales, être mieux formalisé, il ne saurait être question d'imposer une obligation de signalement au maire, par les professionnels, des personnes présentant des difficultés sociales, éducatives et matérielles. Compte tenu des enjeux en cause, il conviendra que les acteurs publics ou privés de la prévention de la délinquance trouvent un accord sur ce texte législatif dont la portée est essentielle en termes de cohésion sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42982

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5039

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7383